

CALENDRIER PRÉVISIONNEL COMITE SOCIAL TERRITORIAL 2^{ème} semestre 2026

⚠ Les dates indiquées sont prévisionnelles et susceptibles d'être modifiées.

	Dates CST	Date limite dépôt des dossiers par les collectivités
3	6 octobre 2026 à 14h00	4 septembre 2026
4	23 novembre 2026 à 14h00	23 octobre 2026

Conformément à l'article R. 254-68 du CGFP « Lorsqu'une question, soumise au comité en application des dispositions de l'article R. 253-7 et dont la mise en œuvre nécessite une délibération de la collectivité territoriale ou de l'établissement, recueille un vote unanime défavorable des représentants du personnel, cette question fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à huit jours ni excéder trente jours.

La nouvelle convocation est adressée, dans le délai de huit jours au moins à compter de la première séance, aux membres du comité.

Le comité siège alors valablement quel que soit le nombre de représentants du personnel présents. Il ne peut être appelé à délibérer une nouvelle fois suivant cette procédure.»